

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 4 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Virginie FERRAND, Maire, le vendredi 4 octobre 2019 à 20h00 :

Etaient présents : Mmes Angélique BERAUD, Marinette DECROZE, Marie-Claude DEFOUR, France LELEU, Sylvie MOUNIER, Patricia SASSOLAT ;
Mrs Juan ARCHIER, Alex BLANCHET, Alexandre BONNET, Laurent VEYRE, M. Franck MONNERON.

Absent : Tony RIBES

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEFOUR

Le compte-rendu du 6 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

En début de séance, Madame le Maire tient à signaler que plusieurs vols se sont déroulés dans la Vallée de la Vocance dernièrement et appelle à la plus grande vigilance et à ne pas hésiter à informer la gendarmerie en temps réel de toute situation suspecte.

Elle donne également communication de l'avis N°2019-0241 de la chambre régionale des comptes à l'assemblée délibérante.

DELIBERATIONS :

DELIBERATION 2019-038

**DELIBERATION CONCERNANT LA NON-NOMINATION D'UN
CONSEILLER AU POSTE DE DEUXIEME ADJOINT SUITE AU DEPART DE
MONSIEUR ALEX BLANCHET**

Madame le Maire donne lecture de l'acceptation par Monsieur le Sous-Préfet (en date du 4 septembre 2019) de la démission du poste de deuxième adjoint de Monsieur Alex BLANCHET qui demeure Conseiller Municipal jusqu'à la fin du mandat actuel. Le Conseil municipal est libre de le remplacer ou non.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

- **DECIDE** la non-nomination d'un remplaçant au poste de deuxième adjoint.

DELIBERATION 2019-039

**DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET DE
CONSEILLERS DELEGUES**

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. Ce nombre ne doit pas être inférieur à « un » ni excéder 30% de l'effectif du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité par 9 voix pour, 2 abstentions, et 1 voix contre :

- **DECIDE** de réduire à « un » le nombre de poste d'adjoint au maire (au lieu de deux).
- **DECIDE** de créer un poste supplémentaire de conseiller délégué aux travaux ce qui porte à trois le nombre de conseillers délégués (au lieu de deux).

DELIBERATION 2019-040

ELECTION D'UN CONSEILLER DELEGUE AUX TRAVAUX ET INDEMNITES DU CONSEILLER DELEGUE AUX TRAVAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité par 9 voix pour, 2 blancs et 1 ne participe pas au vote (M. Franck MONNERON) :

- **NOMME** Monsieur Franck MONNERON au poste de « Conseiller Délégué aux Travaux » à compter de ce jour 4 octobre 2019.
- **FIXE** l'indemnité du Conseiller Délégué aux Travaux à 2.1% de l'indice 1027 soit 81,68 € brut mensuel.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour rajouter la délibération suivante à l'ordre du jour.

DELIBERATION 2019-041

REVISION DU LOYER DE L'APPARTEMENT COMMUNAL SITUÉ AU-DESSUS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la locataire de l'appartement situé au-dessus de l'école publique a quitté son logement en date du 30 septembre 2019 et fait part de la demande de Madame BOUILLOT (actuellement locataire du logement communal au-dessus de la mairie) d'emménager dans cet espace.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** le loyer de l'appartement situé au-dessus de l'école publique pour Madame BOUILLOT à 425.00 € (chauffage et participation aux ordures ménagères compris).
- **PRECISE** que les charges d'eau, d'électricité et le solde des taxes d'ordures ménagères seront à la charge de la locataire.
- **PRECISE** que la chaudière communale sera changée courant 2020 et que la participation (à minima l'abonnement) pourra évoluer.

DELIBERATION 2019-042

DELIBERATION SOLLICITANT UNE SUBVENTION DE LA REGION POUR LA CREATION D'UN BLOC SANITAIRE ET DE RENOVATION DE LA BUVETTE DU TERRAIN MUNICIPAL

Pour faire suite au travail réalisé par les élus en charge du terrain municipal, Madame le Maire propose au Conseil Municipal le projet de création d'un bloc sanitaire et de rénovation de la buvette du terrain municipal pour remédier à leur vétusté. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 24 253.27€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création d'un bloc sanitaire et de rénovation de la buvette du terrain municipal pour un montant 24 253,27 € HT.
- **CHARGE** Madame Marie-Claude DEFOUR, 1^{ère} adjointe, de solliciter une subvention régionale à hauteur de 9 701.31€ correspondant à 40 % du montant des dépenses.

DELIBERATION 2019-043

DELIBERATION SOLLICITANT UNE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA CREATION D'UN BLOC SANITAIRE ET DE RENOVATION DE LA BUVETTE DU TERRAIN MUNICIPAL

Dans la continuité de la délibération précédente (2019-042), Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour financer le projet de création d'un bloc sanitaire et de rénovation de la buvette du terrain municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **CHARGE** Madame Marie-Claude DEFOUR, 1^{ère} adjointe, de solliciter une subvention départementale à hauteur de 9 701.31 € correspondant à 40 % du montant des dépenses.

DISCUSSIONS DIVERSES :

Remplacement de la Chaufferie Communale :

Présentation du DCE (Documents de Consultation des Entreprises) le lundi 7 octobre 2019 à 18h30 en Mairie pour passage en Conseil Municipal le Vendredi 11 octobre 2019 à 20h00.

Marquage du Véhicule Communal :

Afin de rendre visible le véhicule communal, de le sécuriser et de sécuriser notre agent lors de ses arrêts fréquents ; un devis de marquage phosphorescent a été demandé. Il est également évoqué l'idée de « floquer » le véhicule avec le blason de Vocance pour améliorer sa visibilité.

Ecole Publique :

Abandon pour cette année à l'initiative des institutrices du « projet harcèlement » proposé et cofinancé par la Région Auvergne Rhône Alpes. Les institutrices ont déjà un certain nombre de projets pour cette année comme le projet pédagogique de jardin potager ou la classe de découverte...

Une plaque de « La Marseillaise » sera affichée dans chacune des classes.

Afin de faciliter l'accès au personnel communal du placard situé dans le couloir du haut, il est décidé de le réserver exclusivement aux besoins de la collectivité. Diverses choses sont stockées à l'intérieur. Il sera demandé aux enseignantes mais aussi aux membres de l'Association des P'tits Loups de bien vouloir retirer leurs effets. Un verrou sera posé pendant les vacances de Noël.

Opération Brioches :

La vente des brioches au profit de l'ADAPEI se déroulera du 7 au 13 octobre 2019.

La distribution sera assurée, comme chaque année, par les associations de notre commune qu'il convient de féliciter. La population est invitée à réserver leur meilleur accueil à ces nombreux bénévoles.

Fauchage :

Le fauchage aux abords des routes est en cours et est effectué par l'entreprise Alain BRUC.

PLUiH :

Des ateliers sur le zonage et les OAP du PLUiH se tiendront en octobre prochain avec Madame Cécile RIBAUD et Madame Laurence CONSTANTIN de l'unité ADS (Autorisation Droits des Sols) d'Annonay Rhône Agglo. Il s'agit d'un atelier de 4 heures (8H30/12H30) le mardi 15 octobre 2019 dans la salle du conseil pour lequel l'ensemble du Conseil municipal est convié.

Redevance déchets :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception d'un avis des sommes à payer de 85.14 € concernant une redevance déchets correspondant à « 660 kg d'encombrants » facturés le 8 avril dernier à la déchèterie de Villevocance pour lequel elle n'a aucun élément. Un courrier sera adressé à l'agglo pour demander une preuve de tonnage de ces déchets et le jour de dépôt.

Guide Pratique de l'Ardèche 2020 :

Un emplacement dans le Guide de l'Ardèche reprendra des éléments concernant notre commune. Quelques modifications vont être apportées par rapport à l'édition 2019.

Courrier reçu de l'école privée de Vanosc :

L'école privée de Vanosc sollicite une aide communale (11€ x 3 nuitées) pour un élève provenant de notre commune. Au regard de l'école présente dans notre commune, le Conseil Municipal ne souhaite pas accéder à cette requête. Un courrier sera adressé à l'école de Vanosc dans ce sens.

Télécom :

Demande d'arrêté de la part l'entreprise AFFACOM pour TELECOM concernant le remplacement d'un poteau situé à « Sagne Longue ».

Point calendrier :

Congrès des Maires à Davézieux le jeudi 24 octobre 2019 toute la journée.

Congrès des Maires à Paris du 19 au 21 novembre 2019.

9^{ème} édition du Boulieu Trail : Cette année encore le Boulieu Trail (qui se déroule de 14h00 à minuit) traversera notre commune le samedi 5 octobre 2019.

Trail des sapins : Avec un parcours différent depuis Lalouvesc, Le trail des Sapins fera un arrêt ravitaillement en haut de la montée du pavé vers la Salle Bouchet le samedi 26 octobre 2019.

Commémoration du 11 novembre :

Comme chaque année, il sera proposé à l'équipe enseignante de faire participer les enfants qui le souhaitent à la cérémonie du 11 novembre par un texte, un chant. Ce temps de mémoire pourrait avoir lieu vers 11h30 (au lieu de 11h00 les années précédentes) pour permettre aux musiciens de la Batterie Fanfare d'Annonay de nous accompagner. Il n'est pas impossible non plus qu'un groupe de « farfadets » (groupe de scouts de 6 ans à 8 ans) soient présents à cette cérémonie. A confirmer.

Calendrier des fêtes qui a eu lieu le 27 septembre 2019 :

- L'école publique proposera une vente de fleurs pour la Toussaint.
- Le Comité des fêtes qui est en sommeil devrait organiser prochainement une réunion où la population serait cordialement invitée pour savoir qui serait prêt à le faire « re »vivre.
- Une vente de plants et de fleurs au Printemps sera assurée par « Karagym » et « l'école publique ».
- La Fête de la Musique 2020 sera organisée par l'école publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Fait en Mairie de VOCANCE, le 4 octobre 2019

Madame le Maire

Madame Virginie FERRAND

